

*Chambre des communes*

La plupart de ses électeurs appuient l'augmentation de rémunération des députés. Bien qu'il ait reçu deux lettres de mécontents, protestant contre une telle augmentation, la majorité appuie cette augmentation.

[Français]

Monsieur l'Orateur, voilà un autre exemple de journalisme malicieux ou irresponsable. Voici ce que j'ai effectivement dit, et je cite le texte du procès-verbal qui m'a été remis par le greffier du comité:

Pour ma part, j'ai vendu à mes électeurs le principe que nous avions établi l'an dernier. La très grande majorité ont appuyé ce que le Parlement du Canada a fait. Ils ont reconnu l'importance de bien rémunérer les députés. Et sauf pour deux innocents, qui m'ont écrit des lettres anonymes, je suis heureux de le redire, de le répéter, la très grande majorité de mes électeurs ont appuyé ce que nous avons décidé.

D'un côté, vous avez mes paroles où je mentionne deux innocents qui m'ont écrit des lettres anonymes, et de l'autre côté, il y a l'article du *Globe and Mail* qui traduit mes propos par: «two letters from ding dongs».

Monsieur l'Orateur, il existe quand même une différence. Le journaliste a omis de dire que les lettres étaient anonymes, ce qui change tout l'aspect de la question et ce qui, je dois le signaler, ne signifie aucunement que je n'ai pas reçu d'autre correspondance qui aurait été signée. De plus, j'aimerais dire que le mot «innocent» ne se traduit pas par «ding dong».

Il y a donc eu une distorsion très sérieuse, sinon malicieuse de mes propos. Le journaliste et l'agence qui font preuve d'aussi peu d'éthique professionnelle et affichent autant d'inconscience envers un public qu'ils tiennent pour crétule, devraient être traduits devant le comité des privilèges et élections afin de s'expliquer.

[Traduction]

Il est temps que la Chambre traite comme ils le méritent, les romanciers accrédités à la tribune de la presse.

**Des voix:** Bravo!

**M. Corbin:** Pour reprendre les mots d'un imminent membre de la tribune de la presse, Richard Gwynn, «La presse a besoin de critiques à son tour, car elle en prend un peu trop à son aise.»

[Français]

Je propose, appuyé par l'honorable député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne):

Que cette question soit déferée au comité des privilèges et élections pour examen.

● (1510)

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député de Victoria-Madawaska a soulevé une question très importante et ma décision serait évidemment très populaire si je disais que la question de privilège me paraît fondée de prime abord et qu'elle devrait être renvoyée au comité permanent des privilèges et élections. Mais le problème, à mon avis, c'est qu'une pareille décision ne serait pas conforme aux précédents qui nous ont toujours guidés à la Chambre, précédents étayés encore dernièrement par les travaux poussés du comité des privilèges du Parlement britannique, notamment sur les droits des journalistes en cas de conflit entre ceux qui écrivent sur le Parlement et ceux qui y sont élus. A mon avis, il faut donner autant que possible

[M. Corbin.]

aux journalistes la faculté d'écrire à peu près tout ce qu'ils veulent sur le Parlement.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** En réalité, il n'y a pas de précédent où on ait empêché un député de présenter un grief de cette nature; que cela ait, en toute rigueur, constitué une question de privilège ou non, il n'y a jamais eu de cas où le député intéressé n'ait pas eu le loisir de soulever la question, de présenter clairement son grief, comme le député de Victoria-Madawaska l'a fait aujourd'hui. Si d'autres députés avaient voulu prendre part à la discussion, ils auraient pu le faire.

Cependant, je resterai d'avis qu'un droit fondamental est en cause ici, aussi important, sinon plus, que les privilèges spéciaux qui entourent les droits des députés et qui ne devraient être invoqués par ceux-ci que si quelque chose les empêche vraiment de jouer leur rôle de membres de la Chambre des communes. Assurément, le droit de communiquer au public et de commenter ce qui se passe ici est un aspect de la liberté de presse qui est un des droits fondamentaux de notre société et qu'on ne devrait pas contrecarrer, selon moi, à moins qu'on ne fasse réellement outrage à notre institution.

Dans le cas présent, les opinions exprimées par l'auteur ont été commentées avec vigueur et, je dirais même, avec beaucoup de compétence, par le député de Madawaska-Victoria, dont les propos ont recueilli l'assentiment général de la Chambre. Il a très bien présenté son argumentation et point n'est besoin, à mon avis, que la Chambre n'intervienne encore pour la placer dans la bonne perspective. D'autres députés lui ont offert leurs félicitations, que j'estime justifiées. Mais je suis d'avis que, dans l'intérêt du public qui, après tout, est très intéressé à ce qui se passe ici, et dans l'intérêt de la liberté de presse, l'affaire ne devrait pas aller plus loin.

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Aujourd'hui, pendant la période des questions, Votre Honneur m'a accordé la parole pour que je pose une question. J'avais dit au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration que je poserais une question au sujet de l'affaire Steve Badger. Je trouvais le moment particulièrement bien choisi, car certains représentants de l'équipe olympique du Canada se trouvaient à la tribune. Comme le ministre avait quitté la Chambre pour quelques instants, j'ai fait ce qu'on fait ordinairement et, puisque je lui avais dit que je poserais la question, j'ai demandé que ma question soit reportée à plus tard pendant la période des questions. Je sais que d'autres députés ont déjà fait la même chose, et, même si Votre Honneur peut dire que d'autres députés étaient debout à 3 heures, je me demande si, étant donné les circonstances, je puis être autorisé à poser ma question.

**M. l'Orateur:** Le député de Provencher a raison; son cas est assez spécial. La période des questions a été très occupée aujourd'hui et, malheureusement, seulement un petit nombre de députés ont pu prendre la parole. J'avais, de fait, accordé la parole au député, qui a indiqué qu'il voulait se réserver le droit de poser sa question plus tard. Mais la période des questions a été très occupée jusqu'à 3 heures.